

II. Les anciennes fortifications 1831–1860

Au début du 19^e siècle, les conditions politiques déplorables qui régnaient en Suisse ne permirent pas que s'implantât l'idée de fortifier le pays. Ce n'est qu'à partir du moment où, à la suite du Pacte fédéral des 19 cantons du 9 septembre 1814, ratifié sous serment par la Diète le 7 août 1815 à la cathédrale de Zurich, la responsabilité de la défense de notre pays passa des mains des Etats dans celles de la Confédération, que celle-ci voua davantage d'attention à la sûreté des points militaires importants.

C'est ainsi que, par exemple en 1828, l'autorité militaire fédérale de surveillance adressa au Conseil d'Etat directorial à Zurich un rapport dans lequel elle analysait en détail les mesures préventives qu'il fallait prendre afin de mieux protéger la neutralité suisse :

1. L'autorité militaire fédérale de surveillance exige que lors de la construction de routes importantes, telles que la route du Gothard et les routes projetées dans le canton des Grisons, les intérêts militaires soient l'objet d'une meilleure garantie, aussi bien en ce qui concerne les tracés que les ouvrages d'art. Au sujet de ces derniers, le vœu pressant est exprimé que les ponts soient construits en bois au lieu de fer ou de pierre, afin de pouvoir les détruire plus facilement en cas de nécessité.
2. L'autorité attire l'attention sur les conséquences fâcheuses que pourrait entraîner, pour la défense de notre patrie, le démantèlement des fortifications de nos villes.
3. Aucune construction pouvant porter préjudice à la défense ne doit être tolérée en avant de points militaires importants.
4. Il doit être strictement interdit aux cantons de modifier leurs frontières qui, simultanément, sont des frontières de la Suisse, sans le consentement de la Diète.
5. Le défilé et le passage du Rhône à St-Maurice, en Valais, devraient être fortifiés.

Au cours de la Diète ordinaire à Zurich, le Vorort (Directoire) convoqua les délégations des trois cantons directeurs à une conférence au cours de laquelle il fut décidé d'appuyer les points 1, 2 et 4 auprès de la Diète. En ce qui concerne le point 3, la conférence exprima le désir que l'autorité militaire fédérale de surveillance désigne les points militaires importants. Quant au point 5, la conférence fut d'avis que le moment était mal choisi pour demander des crédits pour la fortification du défilé de St-Maurice mais, par ailleurs, elle jugea nécessaire qu'il soit procédé à des études sur les fortifications à prévoir en cet endroit, sous la forme de reconnaissances auxquelles procéderaient les élèves de l'Ecole militaire fédérale.

Lorsqu'en 1831, la situation politique devint si tendue en Europe que l'on craignit un conflit européen général, la Diète, réunie en session extraordinaire à Berne, décida de faire ériger provisoirement et rapidement quelques fortifications sur les points militaires les plus importants de la Suisse. Elle chargea les commandants supérieurs de l'armée fédérale, le général Guiger de Prangins et le colonel quartier-maître Wurstenberger, de déterminer ces points. Le colonel Wurstenberger adressa alors au Général un rapport dans lequel il proposait des fortifications à Bâle, St-Maurice, Porte du Scex, Chillon, Gondo, Aarberg, Büren, au St. Luzisteig et au Monte-Ceneri. C'est alors que les commandants des 5 divisions de l'armée furent appelés au service, pour étudier les secteurs que leur division aurait à occuper en cas de mobilisation.

Ils devaient adresser leur rapport de reconnaissances et leurs propositions de défense au chef de l'Etat-major général, le colonel Dufour. Celui-ci décida alors, en première urgence, la construction de fortifications à Aarberg, St-Maurice, Gondo et au St. Luzisteig. Les travaux débutèrent immédiatement sur ces 4 points, sous la direction générale du commandant du Génie, le colonel Hegner, et furent exécutés en partie par des militaires à l'occasion de cours et, en partie, par des travailleurs civils.

C'est à cette époque que furent érigées à Aarberg la grande et la petite redoute de Barga, ainsi que la redoute sur la route de Bienne.

Dans les gorges de Gondo, sur la rive droite de la Doveria, un mur crénelé avait déjà été construit en 1815 pour battre par le feu la route du Simplon empruntant l'autre rive; ces ouvrages défensifs étant entre temps tombés en ruine, on procéda à leur reconstruction au même endroit.

A Saint-Maurice, le passage sur le Rhône près du château fut assuré par une double tête de pont avec, sur la rive gauche, une redoute sur le plateau de

Vérossaz et, sur la rive droite, une autre redoute avancée sur le plateau de Chiètres.

Sur le St. Luzisteig, il existait déjà des fortifications datant d'un temps plus éloigné (guerre de Souabe, guerre de Trente Ans, guerre de la Succession d'Espagne et guerres de la Révolution 1798–1800). Le front bastionné dirigé vers le nord fut alors rénové et amélioré et quelques ouvrages en terre furent aménagés sur le Fläscherberg.

Au cours des années 1835–1838, à plusieurs reprises il fut question, à la Diète, de la transformation en ouvrages permanents des fortifications de St-Maurice, construites de manière provisoire, et c'est essentiellement le quartier-maître général Dufour qui fit des propositions dans ce sens. Toutes les demandes de crédits furent alors simplement refusées avec le motif que « la force militaire repose davantage sur la force intérieure et unie de citoyens bien intentionnés, en état de prendre les armes, que sur des ouvrages d'art ».

En 1844, l'Etat du Tessin présenta à la Diète une requête par laquelle il demandait que soient construites des fortifications près de Bellinzone, principalement comme mesure de précaution, car sans ouvrages solides de défense qui pourraient être tenus par les Tessinois, l'aide des Confédérés arriverait trop tard. Par là, l'Etat du Tessin voulait également prouver son attachement à la Confédération.

Là-dessus, la Diète demanda au quartier-maître général Dufour de lui faire part de son avis au sujet de cette demande. Dufour appuya la construction de tels ouvrages de fortification et évalua les frais, sans achat de terrain, à Fr. 120000.–. Cependant, la Diète ne donna momentanément aucune suite à cette suggestion.

Lorsqu'en 1848 la situation politique en Europe devint à nouveau critique, la Confédération, qui disposait dès lors de recettes assurées en vertu de la nouvelle Constitution, fit procéder à l'amélioration des ouvrages fortifiés de St-Maurice et au St. Luzisteig, et décida également la construction d'installations fortifiées près de Bellinzone.

A St-Maurice, les palissades délabrées de l'ancienne tête de pont fortifiée furent remplacées par des murs à créneaux, quelques ouvrages de terre furent améliorés et des emplacements pour canons furent construits sur une bande de rocher au-dessus de l'Abbaye et près de St-Martin. Plus tard commencèrent les travaux de construction du front bastionné près de Lavey-les-Bains, ainsi que de la redoute près d'Evionnaz. Toutefois, ces deux ouvrages ne fu-

rent jamais complètement terminés.

Au St. Luzisteig, on commença par la construction des blockhaus sur le Fläscherberg et, jusque vers la fin des années 1850, tous les ouvrages existant encore actuellement furent édifiés: le front bastionné avec la lunette à gorge, la casemate pour canons, les casernes à gorge, la tour de Guscha avec le mur crénelé sur ce flanc de montagne, le mur crénelé le long du chemin du Fläscherberg, la position de défense de l'Ellpass, ainsi que la redoute et l'arsenal à la hauteur du col.

Près de Bellinzone, on procéda à la réalisation des ouvrages de la ligne for-



Airolo – Portique de transbordement des cuirassements

Airolo – Hebegerüst für Panzerungen

tifiée intérieure préconisée en 1844 par Dufour, soit la batterie Dragonato. Les deux lunettes « del Garof » et « di Valle » ainsi que la redoute Saleggi. Les installations de Bellinzone furent ensuite complétées durant les années 1853 et 1884 par une batterie sur la rive du Tessin et par la construction des ouvrages de la ligne de défense extérieure, entre Camorino et Sementina. Cet agrandissement est la conséquence d'expulsion de Lombardie, en 1853, de 6000 Tessinois, décidée par le gouvernement autrichien, à titre de représailles pour l'expulsion des capucins du canton du Tessin, l'année précédente. La Confédération vint alors en aide au Tessin en faisant procéder à la réalisation de ces fortifications comme travaux de situation de crise.

C'est ainsi que fut érigée la ligne de défense extérieure comprenant, sur **la rive gauche du Tessin :**

les 5 tours rondes sur le flanc de la montagne près de Camorino, la batterie Morobbia, la lunette Morobbia, la redoute Carbonera et la batterie Rovedo; sur

la rive droite du Tessin :

la redoute Sementina, la batterie Sementina, les murs crénelés et la tour ronde sur le flanc de la montagne en dessus de Sementina.

Plus tard, les fortifications précitées subirent encore quelques modifications de peu d'importance. En 1859 débuta l'agrandissement des fortifications de la tête de pont de St-Maurice sur le plateau de Chiètres, mais les travaux ne purent pas être achevés, les crédits étant épuisés. L'arsenal près du pont sur le Rhône, de même que le magasin à munitions souterrain, datent de la même époque. Lors de la construction du chemin de fer en Valais, au cours des années 1857/58, la société des chemins de fer dut prendre à sa charge encore quelques installations défensives au portail nord du tunnel creusé sous le château.

Les frais de construction de ces anciens ouvrages fortifiés s'élevèrent

Pour Gondo	1831–1832	Fr. 7 100.–
Pour St-Maurice	1831–1860	Fr. 123 500.–
Pour Aarberg	1831–1834	Fr. 58 000.–
Pour St. Luzisteig	1831–1859	Fr. 392 000.–
Pour Bellinzone	1848–1854	Fr. 288 000.–
Total		Fr. 868 600.–